



INDEX

	Page
Le IVe Congrès Mondial des Engrais Chimiques	3
La résolution approuvée par le Congrès	5
Activité du CIEC et de la CITA	5
Présidence du Congrès, Comité d'Organisation Yougoslave et thèmes généraux	6
Listes des rapports nationaux	7
Discours du Prof. NIKOLIC	8
Liste des participants au Congrès	11
Réunion du Comité Central du CIEC (octobre 1960, Paris)	12
Unification des méthodes d'analyses des oligo-éléments dans les engrais	12
Statuts du Centre International pour la Coopération dans les Recherches en Agriculture (CICRA)	14
Assemblée générale de la CITA, Opatija 8 mai 1961	15

- j) Le Conseil approuve les Budgets, Comptes et Bilans et présente un compte=rendu financier de sa gestion à l'Assemblée générale.
- k) Le Conseil définit les directives générales concernant l'activité du Centre et les moyens propres à leur exécution.
- l) Le Conseil nomme les membres des Commissions d'Etude.
- m) Le Conseil peut développer l'action du Centre par la création de Sections spécialisées.
- n) Le Conseil peut constituer des commissions de spécialistes des divers secteurs de la Recherche pour l'étude de questions particulières.

C. Le Comité exécutif

- a) Le Comité exécutif est composé du Président, des Vices=Présidents, du Secrétaire général, du Directeur, du Secrétaire=Trésorier et de deux membres choisis par le Conseil d'Administration dans son sein.
- b) Le Comité assure l'exécution des décisions prises par le Conseil.
- c) Le Comité engage les dépenses prévues dans le budget et prépare l'ordre du jour du Conseil.
- d) L'Administration est assurée par le Directeur, responsable de l'activité des services.

Article III

Financement

Les frais de fonctionnement du Centre sont couverts par:

- a) les cotisations des membres,
- b) les contributions des organisations directement intéressées au progrès de la Recherche en Agriculture,
- c) par toutes autres contributions volontaires,
- d) par le revenu de la vente de publications ou par tout autre revenu dérivant de l'activité du Centre.

Article IV

Modifications aux statuts

Les propositions de modification des statuts pourront être formulées auprès du Président par le Comité ou par 20 membres au moins du Conseil ou par un tiers des ayants-droit à participer à l'Assemblée. Le Président et les membres du Conseil disposeront alors de trois mois au moins avant de les examiner en Conseil.

Article V

Dévolution en cas de dissolution du Centre

L'Assemblée générale peut prononcer la dissolution du Centre, l'actif de celui-ci à ce moment sera attribué à la CITA, à charge par elle d'utiliser cet actif à la fondation d'un prix pour récompenser un chercheur.

Assemblée générale de la C.I.T.A.

Opatija, 8 mai 1961

A l'occasion du IV Congrès Mondial des Fertilisants a eu lieu le 8 mai 1961, à 17 h. dans une salle de l'Hôtel Kvarner à Opatija, l'Assemblée générale de la Confédération Internationale des Ingénieurs et Techniciens de l'agriculture, pour examiner le suivant

Ordre du jour

- 1. Allocution du Président de l'Association des Ingénieurs yougoslaves: Ing. Agr. Dragoslav MUTAPOVIC;
- 2. Allocution du Président de la Confédération Internationale des Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture: Ministre Dr Ernst FEISST;
- 3. Activité de la CITA — Secrétaire général Prof. Franco ANGELINI;
- 4. Centre international pour la Coopération dans les Recherches en Agriculture (CICRA);
- 5. Divers.

Etaient présents les représentants de 14 pays. Le Ministre FEISST salue tous les présents et donne la parole à M. le Dr Jovan BELIC, qui parle en sa qualité de Vice=Président de l'Association des Agronomes yougoslaves en l'absence de M. MUTAPOVIC, Président de l'Association. Il salue tous les présents et dit qu'en Yougoslavie on a créé des Facultés d'agronomie dans tous les Etats, que les rapports avec les diverses associations sont très efficaces et surtout avec la CITA, et met en relief qu'il y a maintenant 10 000 ingénieurs agronomes en Yougoslavie.

Le Ministre FEISST dit que la CITA travaille avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux non seulement de l'Europe, mais des autres Continents tant des pays développés que des pays sous-développés.

Prof. ANGELINI fait une description de l'activité de la CITA à partir de la dernière Assemblée générale, qui a eu lieu à Rome en 1959, il met en relief surtout le Congrès mondial de la Recherche agricole à Rome et la motion finale approuvée à l'unanimité pour la création du «Centre international pour la coopération et liaison de la recherche en agriculture».

A la CITA adhèrent toutes les Associations nationales des ingénieurs agronomes et leurs équivalents. Il s'agit d'organisations non politiques, mais qui s'occupent de la technique et de l'économie agricoles. Presque 100 000 Ingénieurs agronomes sont adhérents.

Il informe que la CITA maintient des bonnes relations avec la FAO, l'OECE, l'UNESCO, la CEA, etc.

Le Ministre FEISST rend hommage à la mémoire de notre regretté Prof. TARDY et prie d'observer une minute de silence, après il annonce aussi le décès du Vice=Président de la CITA, M. VAN DER VAEREN, ingénieur agronome belge, et de M. Epaminondas KYPRIADIS, ingénieur agronome grec et Vice=Président de la CITA.

Le Prof. ANGELINI traite la question de l'équivalence des titres; dans certains pays les titres sont obtenus auprès des Facultés d'agronomie, dans d'autres pays ils sont obtenus auprès des écoles supérieures d'agriculture; dans les deux cas la base des études est la même. Un des buts de la CITA est de défendre le titre d'ingénieur agronome ou son équivalent. Il met en relief le rôle important des ingénieurs agronomes partout. Ensuite M. ANGELINI prie M. SCOUPE de donner un aperçu de l'équivalent du titre d'ingénieur agronome.

M. SCOUPE fait un exposé sur la question de l'équivalence des titres en indiquant qu'à l'OECE il existe une étude très complète sur la question de l'équivalence du titre supérieur d'ingénieur agronome; il dit qu'il est pratiquement impossible d'arriver à l'équivalence des titres obtenus dans les divers pays. Il souligne qu'il existe l'Association internationale des Etudiants d'agronomie à Wageningen dans laquelle on peut obtenir un titre valable dans les divers pays. La motion approuvée à la réunion de la FAO à Paris devra être étudiée par chaque association nationale.

Il dit qu'au Canada le titre de docteur en médecine est valable seulement dans la province même où il est donné.

Il parle aussi du registre européen des ingénieurs A B C, il faut éviter que les ingénieurs agronomes soient mis à part. M. Minos KYPRIADIS remercie l'Assemblée pour l'hommage à la mémoire de son père.